CONNECTIVE

WAPENSTRAAT 14, B301, 2000 ANTWERPEN, BELGIUM

Est déclaré conforme au

Règlement européen 910/2014 du 23 juillet 2014 du parlement européen et du conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS).

Pour le service de : ***Validation qualifiée des signatures électroniques qualifiées***

Nom : Connective certificate signature qualified
Identifiant de la politique du service : 1.2.528.56.1004.4.3.1.1
Niveau Qualified
Statut : valid
Dernière évaluation de conformité : 18/04/2021
Prochaine évaluation de conformité : 17/04/2023

Ce certificat est enregistré sous le numéro : **LSTI N°1654-87-980-eIDAS-V2.** Les services et les certificats certifiés conformes sont publiés sur le site internet LSTI : www.lsti-certification.fr.

Le service est réputé conforme jusqu'à preuve du contraire.

Signé avec un certificat électronique
Armelle TROTIN
Armelle TROTIN
2022.05.20 10:14:00 +0200
Présidente LSTI

cofrac
ACCRÉDITATION COFRAC N°5-0546
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES
PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Les attestations de qualification/conformité sont émises conformément aux règles générales de la qualification des PSCo décrites dans le réglement en vigueur.
LSTI est habilité par l'ANSSI au sens du décret 2010-112 du 2 février 2010 par décision N° 3148/ANSSI/SDE du 7 aout 2019.
La validité du présent certificat peut être vérifiée auprès de LSTI.

Schéma de certification

LSTI est accrédité par le Cofrac sous le numéro n°4-0063 selon la norme NF EN ISO 17021-1, sous le n° 5 -0546 selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 :2012 et selon les règles d'application du Cofrac pour les portées précises disponibles sur le site www.cofrac.fr.

LSTI évalue dans le respect de la norme EN 319 403 V2.2.2 : Signatures électroniques et infrastructures (ESI) - Exigences pour les organismes d'évaluation de la conformité qui évaluent les prestataires de services de confiance.

Les certificats de conformité sont émis conformément aux règles générales de la certification des Prestataires de services de confiance (PSC) décrites dans les documents **Q053 V3.1 pour les niveaux qualifiés et Q055 V6.5 pour les niveaux non qualifiés.**

Contexte réglementaire

La certification de conformité est émise dans le cadre du règlement européen 910/2014 du parlement européen et du conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS) et ses actes d'exécution.

Les exigences de conformité sont décrites dans les documents suivants :

ETSI TS 119 441 V1.1.1 : Electronic Signatures and Infrastructures (ESI) - Policy and security requirements for TSP providing signature validation services
Documents du schéma de certification publié par l'organe de contrôle eIDAS français (ANSSI)
Versions en vigueur publiées sur le site www.ssi.gouv.fr
[1] Prestataires de services de confiance qualifiés
[4] Services de validation qualifiés des signatures électronique qualifiées et des cachets électroniques qualifiés

La conformité aux textes cités ci-dessus vaut présomption de conformité aux exigences correspondantes du règlement européen 910/2014 :

Prestataires de services de confiance (articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 5(1), 13(2), 15, 19(1), 19(2), 24(2).a à.g, 24(2).j).

Services de validation qualifiés des signatures électroniques qualifiées et des cachets électroniques qualifiés (articles du règlement (UE) n°910/2014 eIDAS : 24(2).e, 24(2°.h, 24(2).i, 32(1).a à .h, 33(1).A, 33(1).b, 40.

LSTI SAS - 10, AVENUE ANITA CONTI - 35400 SAINT-MALO - FRANCE
RCS 453 867 863 SAINT-MALO - SAS AU CAPITAL DE 1 200 000 €
WWW.LSTI-CERTIFICATION.FR